



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une station de recyclage de déchets plâtres sur le site KNAUF PLATRES de Saint-Souplets (77)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

KNAUF PLATRES

Raison sociale

KNAUF PLATRES

N° SIRET

3 1 7 6 6 8 2 0 0 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)

SCS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

LE CHENADEC

☒ Monsieur

Prénom(s)

Régis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 - ICPE	Rubrique 2791 : Autorisation Rubrique 2716 : Enregistrement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

KNAUF PLÂTRES souhaite mettre en service une station de recyclage de plâtre sur son site.

Ce projet comprend :

- La construction d'un bâtiment de stockage du plâtre recyclé d'environ 1 400 m² ;
- La mise en service d'une station de recyclage composé d'une trémie de chargement et d'un silo de stockage ;
- L'aménagement d'une voirie de desserte d'environ 485 m² ;
- Traitement des espaces verts et talus.

Aucun travaux de démolition ne sera réalisé dans le cadre du projet.

Cette partie est détaillée dans la présentation du projet dans le dossier de porter à connaissance intégrant la présente demande d'examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de répondre au décret n°2021-950 du 16 juillet 2021. En effet, depuis le 1er janvier 2022, ce décret étend l'obligation de tri pour les déchets de construction et de démolition aux déchets de fraction minérale et aux déchets de plâtre (« 7 flux »).

Ce décret concerne les collectivités territoriales, les exploitants d'établissements recevant du public, ainsi que toutes les administrations et entreprises producteurs ou détenteurs de déchets.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans le cadre du projet, les aménagements suivants seront réalisés sur le site :

- La préparation du terrain ;
- La mise en place des réseaux (eaux de voirie et toiture)
- La construction des fondations du bâtiment de stockage ;
- La construction du bâtiment de stockage ;
- La construction des dalles béton et voirie.

La construction de la plateforme de stockage de plâtres recyclés nécessitera le terrassement du sol (lié à la topographie du terrain) représentant un volume d'environ 12 000 m³. Ces matériaux seront réutilisés dans la carrière KNAUF localisée à proximité immédiate.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le nouveau bâtiment de stockage va venir s'intégrer au paysage industriel déjà existant de l'usine.

Le plâtre recyclé proviendra d'un centre de traitement de l'entreprise RITLENG. La matière de gypse issue du recyclage sera donc déjà triée et broyée en amont. Le plâtre arrivera sur site sous forme de poudre.

Des camions similaires déchargeront le plâtre recyclé dans le nouveau bâtiment de stockage. Des engins de chantier chargeront ensuite le plâtre recyclé du bâtiment de stockage vers la trémie de la station de recyclage existante. Une installation d'aspiration des poussières est installée en partie supérieure de la zone de déchargement afin de limiter l'impact de dispersion des poussières dans l'environnement.

Le plâtre recyclé est ensuite transféré par aspiration dans le silo (stockage tampon) qui est connecté au hall d'homogénéisation par un convoyeur à vis sans fin.

Cette partie est détaillée dans la présentation du projet dans le dossier de porter à connaissance intégrant la présente demande d'examen au cas par cas.

En fin d'activité, il est prévu que le site soit rendu compatible avec les usages prescrit par les PLU couvrant la zone UXc : zone destinée aux activités économiques, artisanales, industrielles, logistiques et d'entreposage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site KNAUF PLATRES de Saint-Souplets est actuellement classé sous le régime de l'Autorisation ICPE au titre de la rubrique n°2791 (Installation de traitement de déchets non dangereux) et sous le régime de la Déclaration au titre de la rubrique ICPE n°2716 (Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes).

Le régime d'autorisation de la rubrique 2791 ne sera pas modifié par le projet mais le seuil actuellement autorisé (49 t/j) sera augmenté à 200 t/j.

Le projet générera également une augmentation de l'activité (bâtiment de stockage) réglementée par la rubrique ICPE n°2716 qui passera sous le régime de l'Enregistrement (seuil de 1000 m³).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Bâtiment de stockage	1 400 m ²
Emprise bâtiment	35 × 40 m
Surface voirie lourde	485 m ²
Traitement espaces verts et talus	1 992 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Zone Industrielle du Sauvoy

Localité : Saint-Soupplets

Code postal : 7 7 1 6 5 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 9 ° 0 1 ' 2 2 " N Lat. : 0 2 ° 4 8 ' 3 0 " E

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Saint-Soupplets

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site est localisé en zone UXc du PLU : zone destinée aux activités économiques, artisanales, industrielles, logistiques et d'entreposage.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La présentation du projet est détaillée dans le dossier de porter à connaissance intégrant la présente demande d'examen au cas par cas.

L'activité de retraitement de plaques de plâtres (actuelle rubrique ICPE 2791) est autorisée par l'arrêté préfectoral n°05 DAI 2 IC 104 du 12 mai 2005.

L'activité de stockage de plâtre recyclé (rubrique ICPE n°2716) est autorisée par l'arrêté préfectoral n° 2014/DRIEE/UT77/196 du 16 octobre 2014

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est intégré dans aucune ZNIEFF de type I ou II. Nous pouvons néanmoins signaler la présence de quatre ZNIEFF de type I dans un rayon de 5 kilomètres autour de la zone d'étude. La zone du projet ne bénéficie d'aucun classement du patrimoine naturel.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La zone du projet est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas localisé sur une zone RAMSAR et pas sur une zone humide d'après la carte de la DRIEAT.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Aucun Plan de Prévention des Risques (PPR) n'est actuellement recensé sur la commune de Saint-Soupplets.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASOL ou Secteur d'Information sur les Sols (SIS) recensé sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Saint-Soupplets est localisée dans une commune concernée par une ZRE au titre de la nappe Albien-Néocomien. Le projet ne générera pas de consommation ni de prélèvement d'eau supplémentaire.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection de captage d'AEP. Un captage d'eau à usage d'adduction collective publique (AEP) encore actif est recensé dans la zone (captage n° 077003891) à plus de 2,7 km au nord-est du site d'étude. D'après la carte Cart'Eaux, ce point ne possède pas de périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans le périmètre d'un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'est intégré dans aucune zone Natura 2000. Le projet est situé à plus de 8 km au Nord de la zone Natura 2000 (directive oiseaux / ZPS « Boucles de la Marne ») la plus proche.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site inscrit ou classé n'est recensé sur ou à proximité du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement ou de rejet dans les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La construction de la plate-forme de stockage de plâtres recyclés nécessitera le terrassement du sol (lié à la topographie du terrain) représentant un volume d'environ 12 000 m ³ . Ces matériaux seront réutilisés dans la carrière KNAUF localisée à proximité immédiate.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	La construction de la plateforme de stockage de plâtres recyclés nécessitera le terrassement du sol (lié à la topographie du terrain) représentant un volume d'environ 12 000 m ³ . Ces matériaux seront réutilisés dans la carrière KNAUF localisée à proximité immédiate.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne sera pas à l'origine de consommation d'eau supplémentaire.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet nécessite l'abattage de cinq arbres d'ornement présents au sein de son emprise : trois saules, un bouleau et un aulne. En mesure compensatoire, une plantation d'au moins cinq arbres sera réalisée à proximité immédiate du projet, dans sa partie sud-ouest. Au vu du contexte industriel du site actuel et futur, des activités de la société KNAUF Plâtres et de l'absence de zones protégées à proximité, les enjeux faune-flore-habitats identifiés sont globalement faibles.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est situé dans un rayon de 8 km autour du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	5 arbres existants dans l'emprise du projet ne pourront pas être conservés. Une plantation de 5 arbres au minimum sera réalisée à proximité sud-ouest du projet pour compenser cette perte.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Une évaluation des risques sanitaires qualitative du projet est annexée au dossier de porter à connaissance intégrant la présente demande d'examen au cas par cas.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Une évaluation des risques sanitaires qualitative du projet est annexée au dossier de porter à connaissance intégrant la présente demande d'examen au cas par cas.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet devrait générer un trafic maximal de 13 camions/jour. A titre d'information le trafic généré par les activités du site a été comparé au trafic sur la principale route d'accès qui borde le nord du site, la route nationale N330. Les comptages de 2019 sont de 11 800 véhicules moyens journaliers annuels dont 142 identifiés comme des poids lourds. Le projet représente donc 9% du trafic moyen journalier annuel sur la zone.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les principales sources de bruits générées par le projet seront : Le trafic généré ; Le déchargement des camions dans le futur bâtiment de stockage (peu d'impact sonore car en intérieur) ; Le chargement du plâtre (en poudre) dans la trémie alimentant le silo
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est dans le périmètre du PPBE de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. L'impact du projet en termes de nuisance sonore est considéré comme faible au regard de l'environnement du projet et de l'absence de zone sensible à proximité (habitation à plus de 1 km)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas à l'origine de nouvelles sources olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne sera pas à l'origine de nouvelles sources de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site installera des nouvelles sources lumineuses dans le bâtiment de stockage et au niveau de la zone d'accès. Les nouvelles sources lumineuses seront orientées vers l'intérieur du site
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'installe sur un site industriel qui est déjà émetteur de sources lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet générera des émissions diffuses de poussières supplémentaires sans impact sur la qualité de l'air (Cf. ERS qualitative annexée au dossier de porter à connaissance)
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine de rejets d'eaux pluviales. Dans le cadre du projet, il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles ou d'eaux usées sanitaires supplémentaires.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales du site sont dirigées vers des bassins chacun équipés en sortie d'un séparateur d'hydrocarbures et d'un ouvrage de régulation (vanne obturable) qui peut être fermé pour empêcher les écoulements pollués d'être rejetés vers le milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucune modification par rapport à la gestion des déchets actuellement mise en place sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation du site de la MRAe Île-de-France et des bases de données publiques n'a pas mis en évidence de projet connu, autorisé ou en cours d'instruction susceptible de générer des incidences cumulées notables avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. dossier de porter à connaissance intégrant la présente demande d'examen au cas par cas.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. dossier de porter à connaissance intégrant la présente demande d'examen au cas par cas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Malgré une augmentation de plus de 10 % de capacité de stockage pour 2 rubriques déjà présentes sur le site (2791 et 2716), cette évolution n'impacte pas la capacité de production des plaques de plâtres, mais uniquement la capacité de stockage du site.

De plus, le projet ne génère pas d'impacts environnementaux significatifs ni de danger supplémentaire.

Le projet ne constitue pas une modification substantielle.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de porter à connaissance intégrant la présente demande d'examen au cas par cas.	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LE CHENADEC

Prénom Régis

Qualité du signataire Directeur du site

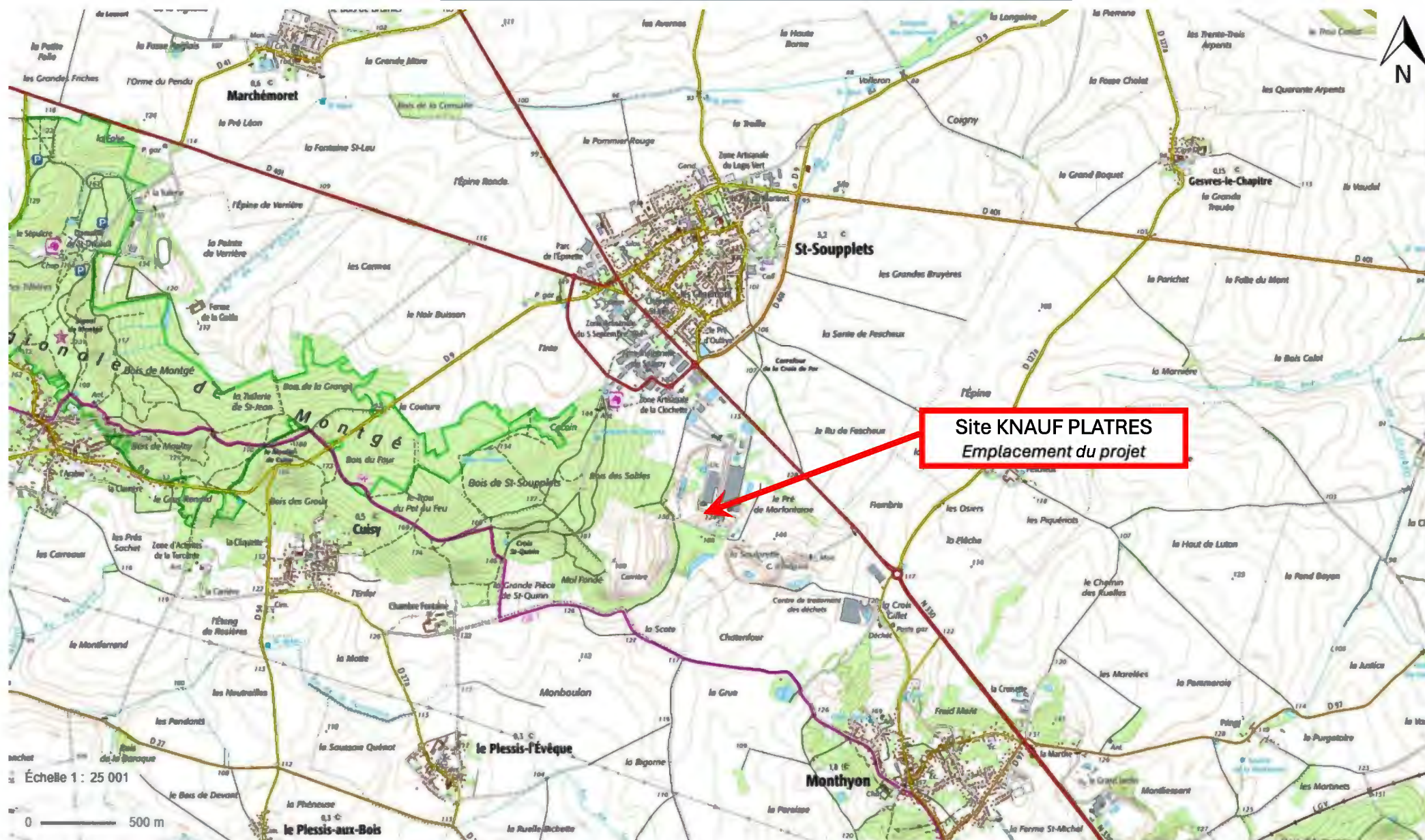
À Saint-Soupplets

Fait le 1 0 / 0 7 / 2 0 2 6

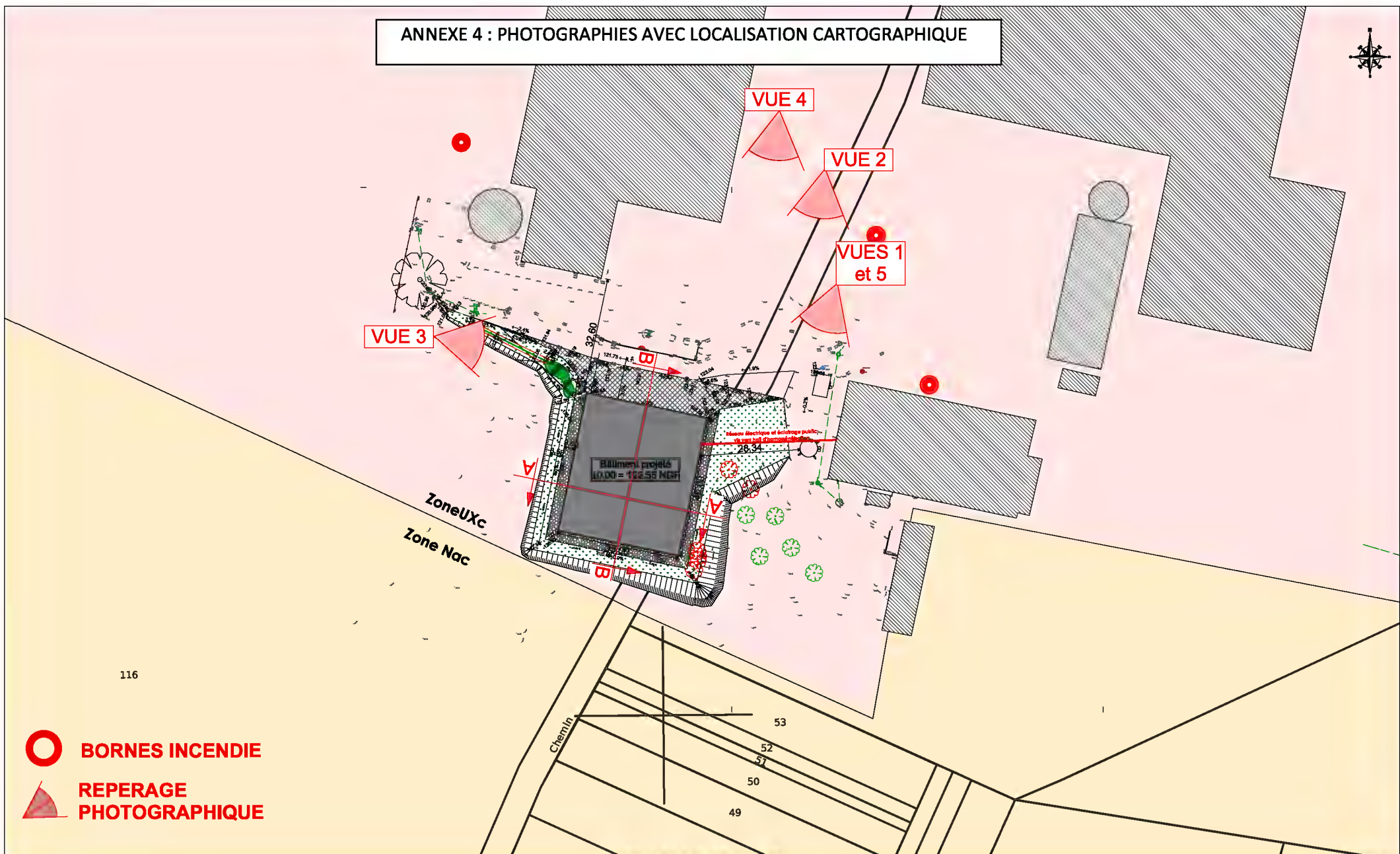


Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXE 3 : PLAN DE SITUATION



ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIES AVEC LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE



INSERTION AU SITE



AVANT TRAVAUX
Vue 1

APRES TRAVAUX
Vue 1



SARL ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER
34, Rue Les Perrots 03 220 VAUMAS
Tél : 04-70-34-52-05
Courriel: agence@architecturesrouyer.fr
maurine@architecturesrouyer.fr
Dessiné par Maurine COMMEAT - Dessinatrice

SCS KNAUF PLAQUES & CIE
Zone industrielle du Sauvoy
Rue de la Bizière
77165 SAINT-SOUPPLETS
Contact: Monsieur Jean-Luc PIERRE
Tél : 06 47 40 51 36 - Courriel : jean-luc.pierre@knauf.com

Code projet :
2026-1166

Création d'un bâtiment de stockage dans le périmètre de l'usine KNAUF PLATRES situé dans la commune de Saint-Soupplets
Zone industrielle du Sauvoy, Rue de la Bizière
77165 SAINT-SOUPPLETS

PC6

Insertion au site

M.Comméat

1166 - PC6 - 10

04/06/2026



VUE 2



VUE 3

SARL ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER
 34, Rue Les Perrots 03 220 VAUMAS
 Tél : 04-70-34-52-05
 Courriel: agence@architecturesrouyer.fr
 maurine@architecturesrouyer.fr
 Dessiné par Maurine COMMEAT - Dessinatrice

SCS KNAUF PLAQUES & CIE
 Zone industrielle du Sauvoy
 Rue de la Bizière
 77165 SAINT-SOUPPLETS
 Contact: Monsieur Jean-Luc PIERRE
 Tél : 06 47 40 51 36 - Courriel : jean-luc.pierre@knauf.com

Code projet :
2026-1166

Création d'un bâtiment de stockage dans le périmètre de l'usine KNAUF PLATRES situé dans la commune de Saint-Soupplets
 Zone industrielle du Sauvoy, Rue de la Bizière
 77165 SAINT-SOUPPLETS

PC7

Photographies dans l'environnement proche

04/06/2026

M.Comméat
 1166 - PC7 - 11



VUE 4



VUE 5

SARL ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER
 34, Rue Les Perrots 03 220 VAUMAS
 Tél : 04-70-34-52-05
 Courriel: agence@architecturesrouyer.fr
 maurine@architecturesrouyer.fr
 Dessiné par Maurine COMMEAT - Dessinatrice

SCS KNAUF PLAQUES & CIE
 Zone industrielle du Sauvoy
 Rue de la Bizière
 77165 SAINT-SOUPPLETS
 Contact: Monsieur Jean-Luc PIERRE
 Tél : 06 47 40 51 36 - Courriel : jean-luc.pierre@knauf.com

Code projet :
2026-1166

Création d'un bâtiment de stockage dans le périmètre de l'usine KNAUF PLATRES situé dans la commune de Saint-Soupplets
 Zone industrielle du Sauvoy, Rue de la Bizière
 77165 SAINT-SOUPPLETS

PC8

Photographies dans le paysage lointain

04/06/2026

M.Comméat
 1166 - PC8 - 12

ANNEXE 6 : PLAN DES ABORDS



Agriculture

Sylviculture (bois)

Agriculture

Route N330

Site KNAUF PLATRES
(Activités industrielles)

Sylviculture (bois)

PROJET

Activité d'extraction (gypse)

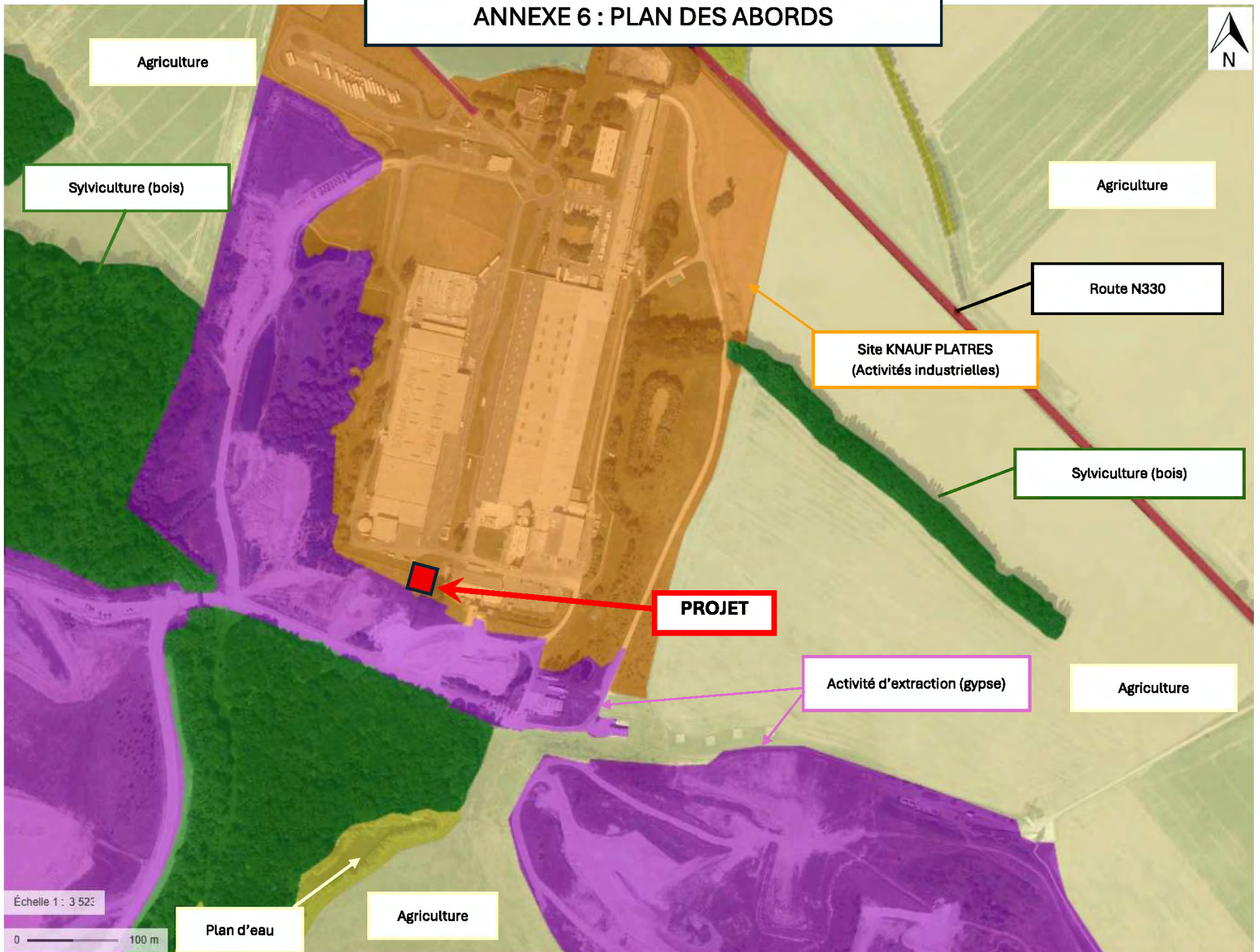
Agriculture

Échelle 1 : 3 523

0 100 m

Plan d'eau

Agriculture



ANNEXE 7 : CARTE DE LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

